



Projet Nunavik Nickel

Rapport annuel portant sur les échanges avec les communautés d'intérêt - 2023





INTRODUCTION

Canadian Royalties Inc. (CRI) exploite des minerais de nickel et de cuivre dans son complexe minier du Projet Nunavik Nickel (PNNi). Ce projet minier est situé à environ 80 km à l'ouest de Kangiqsujuaq et à environ 140 km au sud-est de Salluit dans le Nord-du-Québec. Le PNNi a débuté en 2008 avec la découverte des gisements Mesamax, Expo, Méquillon et Ivakkak. Les gisements Allammaq et Puimajuq ont par la suite été ajoutés au certificat d'autorisation global no 3215-14-007 délivré par le gouvernement du Québec.

Une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social (EIES) a été menée en 2007, permettant d'identifier les communautés d'intérêts (CI) et de mettre en place un dialogue afin que leurs enjeux soient intégrés au développement du PNNi. Il en est ressorti que les communautés Inuit des villages de Kangiqsujuaq, Salluit et Puvirnituq étaient les CI les plus importantes pour le PNNi. Leurs préoccupations ont été prise en compte dans l'élaboration du programme de suivi environnemental (PSE) du PNNi (stations d'échantillonnage des eaux de surface, analyse des métaux dans la chair des poissons, impacts sonores et visuels au parc des Pingualuit, etc.). Le PSE inclut également le suivi du milieu social, qui est réalisé via le Programme d'information des communautés Inuites (suivi 35) et le Plan d'évaluation des perceptions du PNNi (suivi 36).

En tant que membre de l'Association Minière du Québec, CRI adhère à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association Minière du Canada. Concernant le protocole de relations avec les autochtones et les collectivités, CRI le met en œuvre en l'intégrant dans ses activités, notamment via la mise en œuvre des dispositions prévues à l'entente Nunavik Nickel signée avec les partenaires Inuit en 2008. Également, CRI s'engage à ce que ses actions soient cohérentes avec le cadre stratégique du protocole, présenté en annexe du présent rapport.

En plus du suivi du milieu social prévu au PSE et des rencontres du comité Nunavik Nickel prévues à l'Entente, CRI s'implique de plusieurs manières dans un souhait de contribuer positivement aux conditions des communautés Inuites. Parmi celles-ci, mentionnons la table stratégique *Kauutaapikkut*, le comité *Kativik Regional Employment & Training*, la table de concertation ESUMA qui porte sur la persévérance scolaire au Nunavik, l'activité de pêche annuelle avec les aînés de Salluit et les dons en nature et en argent à Résilience Montréal.

Le présent document vise à rendre compte des échanges avec les CI au courant de l'année 2023.

Stéphane Twigg, Directeur Environnement

Softere The



1) Programme d'information des communautés Inuites et plan d'évaluation des perceptions du PNNi

Deux représentants du département de l'Environnement sont allés à la rencontre des communautés de Kangiqsujuaq, Puvirnituq et Salluit les 11 avril, 22 juin et 9 mai 2023 respectivement. Les thématiques discutées ont porté sur :

- Le suivi des commentaires et préoccupations émises au courant de l'année passée
- La gestion des incidents environnementaux
- Les résultats du programme de suivi environnemental (échantillonnage de l'eau, échantillonnage des poussières, des impacts sonores et visuels au parc des Pingualuit, navigation maritime à la Baie Déception, observation des caribous, etc.)
- Les initiatives environnementales des divers départements de CRI et les efforts de réhabilitation progressive des sites.
- Survol des activités minières en cours et projetées

Ces rencontres se sont voulues interactives; beaucoup de questions ont été posées et répondues. Les commentaires et préoccupations émis ont été consignés afin de les prendre en compte dans le cadre des activités du PNNi.

Une rencontre a également été tenue le 16 juillet avec des employés Inuit afin de les informer et d'échanger concernant les suivis environnementaux. Un sondage portant sur différents aspects environnementaux du PNNi (importance attribuée et préoccupations à propos de la biodiversité, de qualité de l'eau, des matières résiduelles, de la restauration des sites minier, de la qualité de l'air, des changements climatiques, etc.) a été complété par employés présents.

2) Comités découlant de l'Entente Nunavik Nickel

Aucune rencontre n'a pu être tenue en 2023 en raison de contraintes logistiques.

3) Table de concertation stratégique Kauutaapikkut

CRI participe activement à cette table de concertation qui rassemble l'Administration régionale de Kativik, la Société Makivik, le *Nunavik Mining Exploration Fund, Kativik Ilisarniliriniq*, l'Association des Sociétés foncières du Nunavik (*Nunavik Landholding Corporation Association - NLHCA*) et Glencore, et avec les organisations du Nunavik. La mission de cette table de concertation est d'accroitre la main-d'œuvre inuite travaillant dans les minières du Nunavik, en mettant l'accent sur l'augmentation des femmes et des jeunes Inuit et elle se réunit deux à quatre fois par année. CRI, par cette participation, cherche à favoriser et maintenir les emplois inuits dans le domaine minier. CRI et ses entrepreneurs sont tenus d'embaucher, de former, de retenir et de promouvoir les employés inuits. Les fournisseurs importants de CRI et Glencore participe à l'une de ces rencontres, afin que les sujets soulevés par les communautés soient pris en compte.

CRI a participé en 2023 aux rencontres de la table stratégique, soit les 22 et 23 février, et les 21 et 22 novembre. Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Partage et discussion des progrès pour l'employabilité Inuit, incluant les mises à jour du plan d'action 2022-2023
- Rencontre des fournisseurs majeurs, revue de leur statistiques et discussion sur les défis rencontrés
- Revue du parcours actuel de la main-d'œuvre inuite au Nunavik ainsi que les besoins émergents et les opportunités de soutien



Sollicitation des commentaires sur le modèle de financement entre l'ARK et les mines.

4) Participation au Nunavik Mining Workshop

Des représentants de différents départements de CRI ont participé au *Nunavik Mining Workshop*, organisé annuellement par l'Association minière du Nunavik, qui s'est tenu du 21 au 23 mars à Salluit. Cet événement permet à CRI de présenter des projets et d'échanger avec les communautés sur des thématiques telles que :

- L'environnement
- L'exploration et l'exploitation minière
- L'embauche et la formation Inuit

5) Bulletin Arsaniq

L'Arsaniq est un bulletin d'information transmis aux employés de CRI et aux communautés. L'édition du 6 avril 2023 a traité entre autres des thématiques suivantes :

- Portrait professionnel d'une femme Inuit œuvrant chez CRI depuis plusieurs années
- Études environnementales réalisées en vue de futurs projets miniers
- Le projet Pinasuqatigiit (qui signifie Travaillons ensemble en Inuktitut), qui est un projet de formation destiné aux candidats Inuit intéressés à explorer les différents types d'emplois chez CRI.

Une adresse courriel destinée à recevoir les questions et commentaires est indiquée dans le bulletin, permettant ainsi un échange avec les communautés.

6) Activité de pêche sur glace avec les aînés de Salluit

CRI organise annuellement en collaboration avec le village de Salluit une activité de pêche sur la glace à quelques kilomètres des installations de la baie Déception. L'activité s'est tenue le 5 mai. La thématique de cet événement est de favoriser l'échange interculturel entre les employés de CRI et les résidents de Salluit, et plus particulièrement les ainés.



ANNEXE : CADRE STRATÉGIQUE VDMD L'exploitation minière et les peuples autochtones



Vers le développement minier durable Cadre stratégique

L'exploitation minière et les peuples autochtones

Plusieurs des principes directeurs de l'initiative *Vers le développement minier durable* (*VDMD*) s'appliquent directement aux relations entre les sociétés minières et les peuples autochtones du monde entier, notamment ceux du Canada (membres des Premières Nations, Inuits et Métis). L'Association minière du Canada (AMC) croit que son industrie et les communautés autochtones partagent le même intérêt, soit de s'assurer que les activités minières sont menées de façon responsable, de manière à favoriser le développement économique, respecter les intérêts des communautés, protéger l'environnement et assurer la sécurité publique. Les membres de l'AMC reconnaissent également qu'ils doivent interagir avec les peuples autochtones d'une manière qui reflète les intérêts particuliers des communautés auxquelles ils appartiennent. De plus, ils reconnaissent que les gouvernements jouent un rôle important dans l'établissement de relations efficaces entre les peuples autochtones et l'industrie minière.

Les sociétés membres de l'AMC ont convenu des engagements suivants relativement aux relations à entretenir avec les peuples autochtones :

- Respecter les droits des peuples autochtones, y compris ceux conférés par traité, ainsi que tenter de comprendre les points de vue des communautés locales relativement à ces droits;
- Reconnaître et respecter les intérêts sociaux, économiques, environnementaux et culturels des peuples autochtones;
- Collaborer avec les peuples autochtones, conformément aux principes directeurs de l'initiative VDMD, en vue d'établir des relations ouvertes et efficaces tout au long du cycle de vie minier. Cela implique de prendre les mesures suivantes :
 - Promouvoir une compréhension interculturelle afin que le personnel de l'entreprise soit sensibilisé à la culture, aux valeurs et aux aspirations des peuples autochtones, et que les Autochtones saisissent les principes, les objectifs, les activités et les pratiques de l'entreprise;
 - S'engager rapidement, en temps opportun et de manière appropriée sur le plan culturel auprès des peuples autochtones, y compris dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, afin de s'assurer que leurs intérêts dans un projet et ses répercussions potentielles soient compris;
 - Chercher à obtenir le consentement préalable, libre et éclairé des Autochtones directement concernés avant d'entreprendre de nouveaux projets ou des agrandissements susceptibles d'impacter leurs droits;
 - Tenir compte du savoir traditionnel afin de réduire au minimum ou d'atténuer les répercussions environnementales et sociales néfastes potentielles ainsi qu'améliorer l'incidence positive de l'exploitation minière et des activités connexes;
 - Développer des ententes de participation, s'il y a lieu, directement avec les communautés autochtones locales ou conjointement avec les gouvernements;
 - Collaborer avec les gouvernements et les communautés pour soutenir et encourager les programmes de développement communautaire, pouvant inclure des initiatives en matière d'éducation, de formation, de santé, de culture, d'emploi et de développement des affaires ou d'autres mesures prises pour répondre aux besoins et aux priorités des communautés, comme le renforcement des capacités;
 - Appuyer et encourager la participation des Autochtones à la surveillance environnementale, à la planification de la fermeture et de la remise en état de la mine ainsi qu'à d'autres activités environnementales qui pourraient les intéresser;
 - Veiller à ce que les Autochtones aient un accès équitable aux opportunités avec l'entreprise;
 - Élaborer et mettre en œuvre, au sein de l'entreprise, des politiques et des structures qui appuient ces engagements et incitent les fournisseurs de biens et services de l'industrie à en faire autant.

